



# Conseil économique et social

Provisoire

28 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Session de fond de 2011

Débat consacré aux affaires humanitaires

### Compte rendu analytique provisoire de la 36<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 20 juillet 2011, à 10 heures

Président : M. Grauls (Vice-Président) . . . . . (Belgique)

## Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe  
(suite)

*Table ronde sur « Préparer l'avenir – financement humanitaire prévisible, effectif, modulable et suffisant et emploi comptable de ce financement pour faire face aux besoins et défis changeants que représente l'acheminement de l'assistance humanitaire »*

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.4118, Palais des Nations, Genève.

11-43535X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Kapambwe (Zambie), M. Grauls (Belgique), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)** (A/66/81-E/2011/117 et E/2011/L.33)

*Table ronde sur « Préparer l'avenir – financement humanitaire prévisible, effectif, modulable et suffisant et emploi comptable de ce financement pour faire face aux besoins et défis changeants que représente l'acheminement de l'assistance humanitaire »*

1. **M<sup>me</sup> Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence), animatrice du débat, dit qu'en raison des dimensions, de l'intensité, de la fréquence, de la complexité et de la gravité des crises actuelles, il ne fait pas de doute que les besoins de ressources du secteur humanitaire vont augmenter. Surtout, il faut que le système de financement humanitaire s'assure que tous les partenaires disposent des fonds nécessaires pour parer aux crises, car la capacité d'intervention sauve des vies. On utilise les ressources pour le mieux quand les réactions sont rapides et coordonnées et quand on peut les anticiper et en moduler l'emploi. En outre, il faut rendre le système comptable en faisant voir que l'assistance peut apporter un changement dans la vie des gens. Au fil des années, différentes manières d'acheminer l'aide ont été conçues pour aboutir à une démarche plus ciblée : la procédure d'appel global, le groupement des ressources et la centralisation des fonds pour secours d'urgence. Toutefois, pour que l'assistance puisse être acheminée plus vite et plus durablement, il faut que la communauté internationale parvienne à établir un partenariat plus étroit. Il faut que le système développe son arsenal d'outils financiers et qu'il élargisse sa base de bailleurs de fonds en forgeant des partenariats novateurs avec le secteur privé, les institutions financières internationales et autres acteurs appropriés. Il faut concevoir de nouveaux types de mode de financement, y compris par les partenariats public-privé.

2. **M. Abdulla** (Directeur exécutif adjoint et Administrateur, Programme alimentaire mondial (PAM), parlant au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le

PAM et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dit que les mots de l'animatrice du débat « la capacité d'intervention sauve des vies » sont d'une importance fondamentale. La famine qui sévit dans la Corne de l'Afrique est la preuve que là où les gens sont mieux préparés il y a moins de souffrances. Quand des ressources suffisantes parviennent aux communautés, les populations peuvent arriver à résister aux chocs et à se remettre des catastrophes. Il est donc tragique de constater que la majeure partie des financements humanitaires devient disponible au plus fort des crises, quand l'attention des médias est au zénith. Or il faut que les financements puissent être anticipés, qu'ils soient modulables et durables, aidant les Gouvernements et les communautés à se préparer aux crises longtemps avant qu'elles ne se produisent. Créant un cercle vicieux, les bailleurs de fonds veulent voir les résultats de l'assistance avant de prendre des engagements pour l'apport de financements modulables à plus long terme, et pourtant on obtient les meilleurs résultats quand les financements sont engagés long temps à l'avance. Un nouveau partenariat entre les bailleurs de fonds et le système humanitaire s'impose d'urgence.

3. La procédure d'appel global a été un bon moyen de présenter conjointement les besoins et les actions des institutions, mais un processus semblable est nécessaire pour présenter des résultats démontrables à l'intérieur d'un cadre comptable. Le Groupe du financement humanitaire, organe subsidiaire du Comité permanent interorganisations, s'est employé à rechercher les moyens d'améliorer le financement de la capacité d'intervention, à se demander d'où il devrait venir et où il se situerait dans le processus d'ensemble. Le financement a tendance à se fragmenter pour cause d'affectation et de ciblage alors que de véritables partenariats conduiraient à une plus grande cohérence. Les cadres de comptabilité, de performance et de coordination exercent une pression financière énorme sur les institutions des Nations Unies en un temps où les bailleurs de fonds réduisent leurs contributions au financement des activités de base en raison de la crise économique mondiale. Une approche intégrée est nécessaire afin de réduire l'impact des futures situations d'urgence, redressement et développement étant intégrés aux interventions. Pour cela, il faut au système humanitaire davantage de financements multiannuels qui puissent être anticipés.

4. **M. Almeraiyki** (Qatar), Directeur, Département du développement international, dit que le Département du développement international du Ministère qatari des affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire de son Fonds de développement et de son Comité de secours et d'assistance, a forgé des partenariats avec de nombreux pays ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales. Nullement limitée aux communautés arabes et musulmanes, l'assistance humanitaire du Qatar a une portée mondiale. C'est ainsi qu'elle a donné 20 millions de dollars pour aider à la reconstruction d'Haïti à la suite du désastreux tremblement de terre et 100 millions de dollars au Japon après le tsunami de 2011. Le Qatar a envoyé des équipes de recherche et sauvetage après le tremblement de terre d'Haïti et au Pakistan après les inondations catastrophiques.

5. En plus de l'assistance bilatérale, le Qatar a fait, sur une base multilatérale, des dons à des organisations internationales et à des institutions spécialisées; un mémorandum d'accord va bientôt être signé entre le Qatar et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). L'appel humanitaire des Nations Unies de 2011, pour lequel le Qatar a fait don de 10 millions de dollars, a été lancé simultanément à Bruxelles, Doha et Genève. Le Qatar travaille aussi de près avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Gouvernement du Qatar attache une grande importance au rôle de la société civile et il encourage les ONG humanitaires, en particulier celles dont le siège est au Qatar, à participer aux rencontres internationales. Elles favorisent la coopération entre le secteur public, le secteur privé et le secteur des ONG afin de stimuler la coopération internationale au développement. À un niveau régional, le Qatar a, en 2010, accueilli la troisième réunion annuelle des Organisations humanitaires de l'Organisation de coopération islamique. Son Gouvernement a organisé un certain nombre d'ateliers régionaux pour former les directeurs des organisations gouvernementales et les ONG aux compétences humanitaires et aux systèmes de financement international. Il croit en la création d'un plus grand nombre de partenariats pour répondre aux défis auxquels sont confrontées les sociétés du monde

entier afin qu'elles puissent œuvrer ensemble pour un meilleur avenir.

6. **M. Kaberuka** (Président, Banque africaine de développement) dit que la Banque africaine de développement s'occupe principalement de faire reculer la pauvreté, ce qui est étroitement lié à une amélioration du financement humanitaire. Il pense, lui aussi, que les catastrophes n'arrivent pas soudainement mais qu'elles sont le résultat d'événements qui se sont déroulés sur une longue période; la famine qui sévit dans la Corne de l'Afrique est un exemple de ce phénomène. Il y a consensus sur la nécessité de faire plus que réagir aux crises : en améliorant la capacité d'intervention et en créant de la résilience. Chaque région a donc besoin d'un mécanisme de centralisation des contributions financières comme moyen de se préparer aux catastrophes.

7. Outre qu'elle propose des solutions à moyen et à long terme aux problèmes, la Banque africaine de développement offre des secours d'urgence et elle va répondre à l'appel en faveur de la Corne de l'Afrique par ses dispositifs spéciaux de secours. Tout en espérant établir de nouveaux mécanismes pour augmenter la résilience des populations touchées, la Banque continuera à renforcer la capacité de production, à faire fonctionner les marchés et à veiller à ce que l'infrastructure nécessaire soit en place. Il est inacceptable que l'Afrique semble être le seul continent incapable d'empêcher les difficultés de tourner en catastrophes. La situation de la Corne de l'Afrique est le résultat d'une conjonction de facteurs politiques, sociaux et climatiques, mais la faute en revient principalement à l'absence de planification continue et au manque de gestion efficace du risque; la création d'un nouveau mécanisme de financement y serait une réponse idéale. La division du travail est importante car toutes les institutions ne sont pas dotées de moyens pour fournir une aide humanitaire, mais la Banque africaine de développement est prête à contribuer à des actions qui améliorent la capacité d'intervention et qui augmentent la résilience dans toute l'Afrique.

8. **M. Bakker** (Pays-Bas), ancien Administrateur de TNT, dit que TNT a été partenaire du PAM pendant 10 ans, proposant principalement une assistance en nature sous forme de logistique plutôt que d'aide financière. Il s'est avéré difficile de ne pas oublier qu'un enfant meurt de faim toutes les six secondes quelque part dans le monde, et c'est pourquoi TNT a

décidé d'abandonner le sponsorship sportif en faveur de l'aide humanitaire. Chaque grande compagnie a dans ses rangs un membre haut placé de son personnel chargé des questions sociales. L'intérêt commercial des compagnies réside dans les opportunités qu'elles ont de développer leurs échanges internationaux dans un monde globalisé. De ce fait, le secteur privé devient un partenaire de plus en plus important dans le secteur humanitaire et il est disposé à y jouer un rôle pour autant qu'il puisse voir des résultats. Il peut aussi tirer des leçons du secteur humanitaire, animé par des acteurs passionnément attachés à contribuer à améliorer la vie des gens. Dix partenaires de la société soutiennent actuellement le PAM dans tous les compartiments de son travail. Au cours des 10 dernières années, TNT a fourni une aide d'une valeur totale de 100 millions de dollars, proposant compétences et expertise, mettant des avions à disposition pour secours d'urgence, formant des aiguilleurs du ciel et améliorant les méthodes d'audit.

9. M. Bakker déplore le fait que le secteur privé n'est mentionné nulle part dans les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général en cours d'examen. Beaucoup d'entreprises veulent participer à l'action humanitaire, mais il faut que le système des Nations Unies devienne plus accessible et plus compréhensible. Il faut voir le secteur privé comme une source, non seulement de fonds, mais aussi de compétences, lesquelles peuvent être utilisées pour rendre le travail du système plus productif par une meilleure logistique et un allongement de son rayon d'action. Les Nations Unies devraient aborder leur assistance humanitaire selon une démarche plus professionnelle, plus entrepreneuriale – par exemple en planifiant à l'avance. À cet égard, la proposition inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet du G-20 tendant à pré-investir en réserves alimentaires mérite un soutien universel. Enfin, M. Bakker cite l'exemple des équipes mixtes dites Logistics Emergency Teams constituées sous forme de partenariat entre des grandes sociétés de logistique et le PAM sous les auspices du Forum économique mondial.

10. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'on doit à la générosité des bailleurs de fonds une augmentation de 80 % des activités du HCR au cours des cinq dernières années. Il y a toutefois un écart considérable entre les besoins humanitaires et l'aide fournie, laquelle est

restée de 30 à 50 % en deçà de la capacité d'intervention du système humanitaire. Seul un faible pourcentage de la coopération mondiale au développement est allé aux opérations de secours. On a, semble-t-il, tendance à penser que l'argent est mieux dépensé en coopération au développement qu'en assistance humanitaire. S'il est vrai que les catastrophes humanitaires sont largement le résultat d'une évolution politique difficile ou de stratégies inappropriées, nulle stratégie de développement ne peut sauver des gens pris dans une situation d'urgence humanitaire, où l'assistance immédiate est vitale. Pourtant, une comparaison entre action humanitaire et aide au développement montre que la gestion des fonds, la coordination et la coopération dans le champ humanitaire sont bien plus efficaces que dans le domaine du développement. Il est donc sage d'investir dans le secteur humanitaire et cela peut stimuler les efforts des Nations Unies pour améliorer la coopération entre des acteurs du développement différents.

11. Le niveau élevé des financements pré-affectés sont cause de déséquilibres considérables. Les activités du HCR en Afrique sont traditionnellement insuffisamment financées alors qu'il y a davantage de ressources pour des situations plus médiatisées ou pour des régions d'intérêt géostratégique. En faisant pencher la balance, non plus du côté des financements pré-affectés mais des financements de base, on pourrait faire parvenir l'assistance humanitaire là où elle est le plus urgente. Il est essentiel d'établir de bonnes relations avec les bailleurs de fonds; ceux-ci ont besoin de savoir que les financements qui ne sont pas pré-affectés sont destinés aux personnes qui sont dans le besoin au lieu d'être utilisés pour couvrir les coûts internes des institutions humanitaires. Il faut que les organisations internationales réforment, simplifient et renforcent l'efficacité et la transparence de leurs opérations, y compris en acceptant des évaluations indépendantes. Il y a eu progrès, et la Suède a récemment annoncé qu'à l'avenir aucune de ses contributions financières au HCR ne sera pré-affectée.

12. L'élargissement de la base de bailleurs de fonds est également important. Les bailleurs de fonds non traditionnels font souvent parvenir leur contribution par des voies bilatérales parce qu'ils ne sont pas convaincus que les voies multilatérales soient efficaces. Aux agents multilatéraux, par conséquent, de donner la preuve de leur efficacité. Le secteur privé peut être utile, non seulement comme potentiel

contributeur financier, mais aussi et plutôt comme source importante de savoir et d'expertise. Microsoft, Nike, IKEA et Price Waterhouse Coopers ne sont que quelques exemples de partenaires privés qui ont énormément contribué à accroître l'efficacité du HCR. L'élargissement de la coopération avec ces nouveaux partenaires, ainsi qu'avec les fondations et le public en général, augmenterait considérablement les ressources humanitaires.

13. On ne met pas assez l'accent sur la prévention, invariablement plus efficace et d'un meilleur coût-efficacité que la réaction immédiate aux crises. Enfin, il faut porter une plus grande attention au passage d'une démarche de secours à une démarche de développement, en particulier dans les États fragilisés et les situations d'après-conflit.

14. **M. Gooderham** (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que les appels de fonds à des fins humanitaires devraient concerner les besoins les plus pressants à la satisfaction desquels ne peut suffire la capacité de réaction des populations touchées ou des instances nationales compétentes. L'évaluation des besoins doit être mieux coordonnée et elle doit tenir compte de ce que désire la population touchée. Les appels humanitaires devraient être des documents stratégiques définissant clairement les priorités sur la base d'une stratégie collective de nature à engendrer une réaction collective.

15. Il faut aussi améliorer l'obligation de rendre compte aux bénéficiaires, aux gouvernements des États touchés et aux bailleurs de fonds. Les acteurs humanitaires devraient systématiquement rendre compte de leurs résultats et de leur impact. À cet égard, la délégation de M. Gooderham accueille avec satisfaction les principes clefs guidant le travail du Comité permanent interorganisations sur l'adoption d'une démarche commune pour améliorer le produit de l'action humanitaire. Définir les interventions humanitaires à engager et les démarches à suivre pour obtenir les meilleurs résultats est la seule possibilité offerte aux acteurs humanitaires pour maintenir le niveau actuel des financements et s'assurer des ressources additionnelles en vue d'actions futures. Une étroite coopération entre des États de plus en plus nombreux est essentielle au partage de la charge.

16. Étant donné l'augmentation prévue des catastrophes naturelles et l'aggravation de la vulnérabilité dans de nombreuses parties du monde, il

faut que les acteurs internationaux, les bailleurs de fonds et le secteur privé coopèrent avec les États touchés à l'établissement d'une résilience à long terme. Il faut aussi renforcer les capacités nationales de réaction afin que les États puissent s'acquitter de leur responsabilité première, qui est de répondre aux besoins humanitaires de leur population.

17. Le Royaume-Uni est favorable à la pratique d'une approche multilatérale forte de l'assistance humanitaire et il est un ardent partisan du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et de la centralisation des fonds par pays. Ces dispositifs ont favorisé l'expansion de la base de bailleurs de fonds pour l'action humanitaire, rendu plus prévisibles et plus flexibles les financements humanitaires et contribué à renforcer la direction et la coordination des activités. Il reste toutefois à mieux rendre compte collectivement des résultats des projets et programmes financés par ces dispositifs.

18. **M. Lyngroth** (Norvège) dit qu'il faut des mécanismes de financements plus flexibles pour pouvoir intervenir en cas d'urgence et entreprendre l'œuvre de redressement afin de rendre les réactions internationales plus aisées à prévoir et plus efficaces. Il est important aussi d'intégrer le renforcement de la résilience et la réduction du risque de catastrophe aux stratégies et dispositifs de financement. Une direction nationale et locale des activités est essentielle à cet égard. Au lieu de concevoir de nouveaux dispositifs de financement, on devrait tirer un meilleur parti de ce qui existe déjà, comme le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement. M. Lyngroth demande aux membres du panel de dire ce qu'ils pensent de la possibilité d'inclure plus systématiquement les activités de préparation aux catastrophes dans le cadre des Procédures d'appel global (CAP), dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les Fonds centralisés.

19. Comme le passage d'une démarche de secours à une démarche de redressement n'est pas un processus linéaire, il faudrait le soutenir par des financements à la fois humanitaires et de développement. Il faut que l'action humanitaire jette les bases d'un développement durable, ce qui demande une étroite coopération entre personnel humanitaire et acteurs de développement et de plus grandes synergies entre groupes et secteurs. Comment les membres du panel pensent-ils qu'il serait possible d'intégrer plus

systématiquement les activités de transition aux CAPs et aux PNUADs ainsi qu'aux fonds centralisés par pays?

20. **M. Lallemand Zeller** (France), parlant au nom de l'Union européenne et de ses États Membres, se félicite des progrès accomplis dans l'élargissement de la base de financements de l'action humanitaire par l'entrée de nouveaux pays bailleurs de fonds et du secteur privé. L'opinion publique européenne est pleinement solidaire des victimes des catastrophes humanitaires et il importe, pour maintenir ce sentiment de solidarité, de mieux rendre compte des activités engagées et de veiller au bon emploi des fonds humanitaires. M. Lallemand Zeller demande aux membres du panel comment il serait possible d'améliorer les choses à cet égard et quelle part la communauté internationale pourrait avoir dans l'aide à fournir aux acteurs humanitaires à cet égard.

21. Une évaluation commune des besoins est d'importance capitale pour assurer la fourniture d'une assistance humanitaire en rapport avec les besoins et M. Lallemand Zeller demande comment promouvoir cette opération. D'après une récente étude, il est d'un bien meilleur rapport coût-efficacité d'investir dans la réduction du risque de catastrophe que de réagir immédiatement à une catastrophe. De plus, la réduction du risque sauve des vies et réduit les besoins futurs d'assistance humanitaire. M. Lallemand Zeller demande ce que l'on peut faire pour incorporer la réduction du risque de catastrophe dans les stratégies de développement et pour mobiliser des ressources à cette fin.

22. **M. Almeraijhi** (Qatar) dit que la coopération entre les différents secteurs est essentielle. Une plus grande intervention du secteur privé est elle aussi importante et l'expérience a montré que les acteurs publics, privés et non-gouvernementaux peuvent se compléter avec succès. Une large participation dans le cadre de programmes ou projets spécifiques ferait gagner en efficacité, responsabilisation et transparence.

23. **M. Abdulla** (Directeur exécutif adjoint et Administrateur, PAM) dit que, du point de vue d'un bénéficiaire, la distinction entre secours humanitaires, redressement et développement est artificielle. La personne humaine est au centre, tant de l'action humanitaire que des efforts de développement et les inutiles barrières créées par l'architecture, les cadres et la terminologie des secours humanitaires et de la

coopération au développement ne font que compromettre les résultats. Les institutions et les organisations ont beaucoup progressé dans le renforcement de la coopération et des synergies, mais l'action humanitaire est souvent gênée par des modes de financement rigides et l'abus des pré-affectations. Il faut aussi améliorer les rapports sur l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif des actions engagées, en particulier en raison de la tendance qu'ont les mécanismes de financement à exiger des institutions qu'elles fassent rapport sur l'aspect quantitatif plutôt que sur l'aspect qualitatif. Parmi les évolutions positives observées dans le secteur humanitaire, on peut citer une expansion sensible du nombre des bailleurs de fonds du secteur privé et des modes de financement pluriannuels, ce qui permet de passer les marchés et de planifier à l'avance.

24. **M<sup>me</sup> Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence), animatrice du débat, dit qu'il faut renforcer la capacité des gouvernements nationaux. Les Institutions travaillent parfois avec des États ou institutions extrêmement faibles ou avec des pays en proie à un conflit. L'insécurité, dans ces cas, complique fortement les secours humanitaires.

25. **M. Bakker** (Pays-Bas), ancien Administrateur de TNT, dit que certaines institutions des Nations Unies en sont encore à devoir surmonter leur scepticisme quant à une association éventuelle avec le secteur privé alors que beaucoup de sociétés ont déjà donné la preuve de leur bonne foi dans le travail qu'elles font avec elles. Il faut que les institutions conçoivent des outils pour analyser leurs besoins, pour montrer où on peut trouver, dans le secteur privé, les compétences nécessaires pour répondre à ces besoins et pour voir avec quelles sociétés des rapports de soutien et de partenariat sont possibles. Enfin, elles ont besoin de se rendre plus accessibles à une intervention du secteur privé. TNT a dû surmonter des obstacles considérables avant d'être acceptée comme partenaire du PAM. D'autres sociétés pourraient ne pas être disposées à faire le même effort. La création d'un conseil mondial des entreprises pourraient faciliter les choses à cet égard.

26. Il y a dans le monde quatre sociétés comptables en mesure de proposer les systèmes les plus récents de rendre compte et les Nations Unies devraient faire appel à elles. Il devrait s'agir essentiellement d'évaluer l'impact des opérations sur le terrain.

27. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il faut que les organisations s'entendent sur les domaines dans lesquels elles ont des besoins communs pour lesquels une démarche commune pourrait être suivie et qu'elles les distinguent des besoins propres à chacune. Mais la plupart des organisations n'ont toujours pas les outils qu'il faudrait pour évaluer leurs propres besoins et mesurer les résultats. Il faut remédier à cette carence dans le court terme. Les instruments utilisés pour évaluer les programmes et l'allocation des ressources financières devraient aussi être indépendants. Les mécanismes d'allocation et ceux qui sont utilisés pour rendre compte doivent être simples. Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) est exemplaire à cet égard, mais le financement commun au niveau du pays comporte toujours des coûts de transaction élevés et se caractérise par un degré élevé de préaffectations.

28. Les Nations Unies ne peuvent à elles seules parvenir à voir comment pouvoir coordonner l'assistance humanitaire et la coopération au développement dans des situations de transition. Le problème commence avec les États membres, dans lesquels l'aide humanitaire et la coopération au développement relèvent souvent de Directions distinctes. Sans mécanisme de partage de l'information entre les organismes des Nations Unies, les États membres, les institutions financières internationales et les programmes bilatéraux de développement, il n'est pas possible de résoudre le problème de manière satisfaisante.

29. Se référant à un point soulevé par le représentant de l'Union européenne, M. Guterres dit que la prévention doit être un élément intégral de toutes les stratégies de développement établies par dialogue entre gouvernements et organisations internationales. Enfin, il dit que les organismes des Nations Unies n'en ont pas fait assez, soit pour élargir leur base de bailleurs de fonds, soit pour faire intervenir le secteur privé, lequel devrait toutefois être vu comme source de partenariat et d'expertise plutôt que de financement.

30. **M. Kaberuka** (Président, Banque africaine de développement) se félicite du travail effectué par les institutions humanitaires qui s'occupent de situations de crise et dit qu'il ne faudrait pas alourdir leur charge en leur imposant le type de mécanismes de reddition de comptes envisagé pour les institutions de développement. Mais une intervention humanitaire

rapide est inappropriée au type d'état d'urgence chronique qui accable l'Afrique. Les meilleurs mécanismes de résilience se construisent au niveau de la communauté, du pays et de la région et la clef d'une gestion à long terme des crises réside dans la mise en place d'une capacité locale d'intervention.

31. Les pays de la région du Sahel, par exemple, peuvent être aidés de diverses manières. Des améliorations de capacité de leur département de météorologie aideraient à prévoir les sécheresses. La sécurité alimentaire est à aborder comme problème régional. Si une sécheresse se déclare dans une région, l'existence d'un réseau régional de marchés permettrait de faire venir de la nourriture de régions avoisinantes dans la mesure où le pouvoir d'achat des populations serait maintenu. Dans la Corne de l'Afrique, la Banque africaine de développement s'efforce d'établir un plan régional pour l'élevage afin de prévenir la réaction habituelle à la sécheresse, qui voit les propriétaires de bétail vendre leurs bêtes et migrer vers des zones agricoles, faisant ainsi monter la pression sur les réserves alimentaires, favorisant l'augmentation des prix et provoquant une crise.

32. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) aimerait savoir comment les institutions humanitaires peuvent accepter des concours financiers du secteur privé sans risquer de compromettre des principes aussi fondamentaux que leur indépendance. Comment l'OCHA s'y prendrait-il pour s'associer avec le secteur privé ?

33. **M. Mercado** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays croit en une approche équilibrée du financement des activités humanitaires et pense que les bailleurs de fonds devraient peser toutes les options à cet égard en décidant de la manière d'allouer leurs fonds. Le gain accru d'intérêt porté à la question a eu pour causes l'augmentation, depuis 2007, des mécanismes de financement centralisé, l'instauration d'un dialogue entre bailleurs de fonds par l'intermédiaire d'initiatives comme celle de Good Humanitarian Donorship (GHD) et la mobilisation d'un public gagné par l'enthousiasme des bailleurs de fonds pour une démarche donnée. Surtout, le financement humanitaire doit viser à être suffisant, à venir au moment voulu et à être modulable.

34. Les États-Unis d'Amérique, de même qu'un petit nombre d'autres bailleurs de fonds, sont très présents sur le terrain et possèdent des dispositifs permettant de financer rapidement une intervention en cas de

catastrophe internationale et leur donnant la possibilité de travailler directement avec les institutions des Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires afin d'évaluer les besoins sur le terrain. Ils félicitent les Nations Unies d'avoir réussi à se rendre mieux en mesure de réagir aux catastrophes par le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF). Avec d'autres dispositifs de financement centralisé, le CERF représente une alternative viable aux accords de financement direct avec les ONG et les institutions spécialisées.

35. Les pays émergents bailleurs de fonds qui souhaitent fournir une assistance humanitaire doivent le faire dans le droit fil des principes de l'initiative GHD, qui comprennent le fait de contribuer aux budgets de base des institutions, aux appels éclairés globaux des Nations Unies, au CERF et autres dispositifs de financement centralisé, aux ONG et autres organisations internationales. Quel que soit le dispositif qu'ils choisissent, les bailleurs de fonds veulent de plus en plus qu'on leur rende compte afin de s'assurer que l'assistance va à ceux qui en ont le plus besoin.

36. La réaction du public aux catastrophes, comme au tremblement de terre d'Haïti en 2010, a souvent été généreuse, mais les fonds collectés n'ont généralement pas été acheminés de la manière la plus efficace. M. Mercado demande si on a songé à la manière dont on pourrait mieux utiliser ces fonds.

37. **M. Arvinador-Kanyirige** (Ghana) demande si la Banque africaine de développement et l'OCHA sont disposés à examiner les leçons tirées des problèmes rencontrés dans la création d'un fonds pour la paix par la Banque, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres parties prenantes. Ce fonds a été une tentative pour créer un cadre de contributions, qu'on puisse anticiper et qui soient modulables et durables, pour financer des mesures préventives, une assistance humanitaire et la gestion des catastrophes ainsi que la reconstruction d'après-conflit en Afrique de l'Ouest.

38. En ce qui concerne l'assistance en cas de sécheresse et de crise alimentaire, M. Arvinador-Kanyirige dit que certains pays bénéficiaires d'une aide vendent les aliments qui leur ont été fournis pour acheter des produits auxquels leur population n'est pas habituée. Que peut-on faire pour y remédier ?

39. **M<sup>me</sup> Amos** (Secrétaire-générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence), animatrice du débat, dit que l'intervention du secteur privé dans l'OCHA est encore limitée, mais que le Bureau est à la recherche de manières d'exploiter l'expertise du secteur privé plutôt que ses ressources financières.

40. **M. Kaberuka** (Président, Banque africaine de développement) dit que la CEDEAO a été une des rares organisations d'Afrique capables d'effectuer un travail de prévention afin de réduire au minimum plusieurs potentiellement grandes crises humanitaires dans la région. La meilleure façon dont la communauté internationale pourrait aider la CEDEAO serait de renforcer sa capacité à cet égard. La Banque serait heureuse de se joindre à elle pour tirer les leçons des résultats mitigés obtenus par le fonds pour la paix, mais il est essentiel de mettre en place une résilience aux niveaux national et régional.

41. Mettre en commun les fonds n'équivaut pas à mettre en commun les pratiques. Cela signifie simplement grouper les ressources de façon à permettre à chaque organisation de répondre avec efficacité aux défis auxquels elle est confrontée.

42. **M. Abdulla** (Directeur exécutif adjoint et Administrateur, PAM) dit qu'on a, ces dernières années, activé les efforts pour acheter les fournitures alimentaires aussi près que possible des endroits touchés par une pénurie. Cette démarche permet de réduire les coûts du transport, de stimuler l'économie locale et d'éviter de fournir aux victimes de sécheresse et autres catastrophes des aliments auxquels elles ne sont pas habituées.

43. Des efforts sont faits pour stimuler la production agricole dans les régions touchées par l'intermédiaire du programme du PAM « Achats au service du progrès » (P4P) et en étroite collaboration avec la FAO pour qu'on y pratique les cultures les plus appropriées et qu'on y emploie les méthodes les plus productives. Il s'agit, essentiellement, de faire que les agriculteurs produisent assez pour se suffire et dégager un supplément, pour lequel le PAM trouverait alors un débouché. Une clef du succès à cet égard est d'utiliser des mécanismes avancés de marché pour arriver à toucher jusqu'aux petits exploitants. Il est tout aussi important de fournir des produits alimentaires bien connus des bénéficiaires et qui soient nourrissants.



44. Dans certaines zones sujettes à la sécheresse, le manioc est un aliment commun et des efforts sont faits pour fournir aux victimes de la farine de manioc enrichie.

45. Les organisations humanitaires des Nations Unies commencent à exploiter le pouvoir d'instruments médiatiques contemporains comme Facebook et Twitter pour atteindre le public. L'aspect le plus encourageant de la réaction du public aux catastrophes humanitaires est la participation enthousiaste des jeunes.

46. **M. Bakker** (Pays-Bas), ancien Administrateur de TNT, dit que les sociétés privées devraient travailler en association uniquement avec des organisations individuelles, lesquelles veilleraient alors à l'application de leurs principes, y compris à leur indépendance. Il faudrait établir une norme générale pour les sociétés travaillant en association avec des institutions des Nations Unies et l'instance la plus appropriée pour cela est le Pacte mondial.

47. Une amélioration de la transparence concernant la manière dont sont utilisés les fonds recueillis au lendemain de grandes catastrophes inciterait à encore davantage de générosité. Il est nécessaire aussi de regrouper ces fonds. Il y a trop d'ONG à se faire concurrence pour attirer l'attention du public alors qu'aux Pays-Bas certains organismes des Nations Unies ne sont même pas autorisés à y lever des fonds dans le public. Il faudrait donc coordonner les collectes de fonds à des fins humanitaires et centraliser ces fonds.

48. **M. Hallgren** (Observateur de la Suède) dit que la Suède a récemment adopté une nouvelle politique d'assistance humanitaire qui réaffirme l'importance d'une démarche multilatérale forte. L'aide humanitaire devrait être fondée sur les besoins. La Suède souhaite appuyer un système international de réponse humanitaire qui soit efficace, qui soit comptable et qui sauve des vies. L'action collective du système pendant une crise est plus importante que l'action individuelle de n'importe quelle institution. La Suède est favorable à la diversité des concours financiers et à l'adoption de démarches innovantes à cet égard. Le regroupement des fonds au niveau du pays est un instrument clef du financement des activités humanitaires. La Suède est attachée à fournir, partout où c'est possible, des contributions financières non pré-affectées étalées sur plusieurs années pour autant que les organisations

humanitaires avec lesquelles elle travaille soient bien gérées, qu'elles soient dotées de cadres stratégiques crédibles fondés sur des évaluations et qu'elles obtiennent des résultats. Des efforts sont faits pour inclure le financement du développement dans les allocations à la capacité d'intervention. L'action humanitaire doit certes contribuer à préparer le terrain pour le développement, mais M. Hallgren aimerait savoir ce que le panel estime être le meilleur moyen de parvenir à équilibrer aide humanitaire et transition vers un développement dirigé par les autorités nationales.

49. **M<sup>me</sup> Finskas** (Finlande) met en garde contre l'utilisation de fonds humanitaires à d'autres fins. Sa délégation convient que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des organisations régionales d'Afrique le plus tournées vers l'avenir et qu'il faut développer son action humanitaire. La Finlande est intervenue dans la promotion de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et elle espère que le processus de ratification sera bientôt achevé afin que la Convention puisse entrer en vigueur et fonctionner au bénéfice des personnes déplacées de la région Afrique de l'Ouest.

50. **M. Ly** (Sénégal) demande quelles mesures spéciales sont nécessaires pour aborder des situations de crise complexes. Le nombre de personnes déplacées augmente en Afrique. D'après le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence (A/66/81-E/2011/117), un projet pilote sur la capacité d'intervention et de réaction aux crises a été entrepris en Afrique de l'Ouest. M. Ly aimerait savoir ce qu'a donné ce projet et quelles leçons en ont été tirées. Il demande si on pourrait utiliser la situation d'Haïti comme étude de cas pour analyser la réaction de la communauté internationale aux crises graves.

51. **M. McFarlane** (Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) dit que la réduction des risques de catastrophe et la capacité d'intervention sont un moyen de sauver des vies et de réduire les coûts : chaque dollar investi dans la réduction des risques de catastrophe économise sept dollars d'intervention lors d'une crise. C'est pourquoi il faut investir davantage pour améliorer les systèmes d'alerte rapide, l'aménagement du territoire, les procédures d'évacuation et la résistance des bâtiments ainsi que pour augmenter le nombre et la qualité des

évaluations de risques. La réduction des risques de catastrophe devrait être intégrée à l'aménagement du territoire et aux efforts d'adaptation au changement climatique. La communauté humanitaire a un rôle clef à jouer dans la capacité d'intervention, la réduction des risques et l'augmentation de la résilience des populations.

52. **M. Abdulla** (Directeur exécutif adjoint et Administrateur, PAM) est d'accord avec la représentante de la Finlande pour dire que les fonds alloués à des fins humanitaires ne doivent pas être utilisés pour des programmes de nature politique. L'ampleur des défis humanitaires signifie souvent qu'une large gamme de types de financement est nécessaire. Les institutions demandent souvent des contributions financières modulables étalées sur plusieurs années, mais elles cherchent en retour à améliorer leur façon de rendre compte afin que cette information aille non seulement aux bailleurs de fonds mais aussi aux populations bénéficiaires. Il est particulièrement important que ceux qu'on assiste sachent ce que sont les buts de cette assistance et ce que sont leurs droits à cet égard. Ils devraient aussi pouvoir avoir accès à un dispositif d'écoute de leurs griefs.

53. **M. Almeraikehi** (Qatar), Directeur, Département du développement international, dit que des enseignements sont à tirer des réponses humanitaires de la communauté internationale aux situations de crise. Les échanges d'information entre partenaires sont particulièrement importants afin de renforcer l'application des programmes et de rendre plus efficace le système international d'assistance humanitaire.

54. **M. Kaberuka** (Président, Banque africaine de développement) dit que le monde sera toujours confronté à des situations d'urgence soudaines ou chroniques ou d'éclatement de conflits, mais une assistance humanitaire est aussi nécessaire en cas de conflit prolongé et en période de passage d'une démarche d'assistance humanitaire à une démarche d'aide au développement. Cette transition soulève des questions qui concernent, non seulement les allocations de ressources mais aussi les efforts de coordination sur le terrain. Un exemple en est la situation en République du Sud-Soudan, où persistent des problèmes humanitaires et où le principal défi à relever demeure l'édification d'un État. La question des fonds est certes cruciale, mais la réalisation, sur le terrain, d'une approche coordonnée de l'édification de l'État est

également essentielle et souvent extrêmement difficile à réussir.

55. **M. Bakker** (Pays-Bas), ancien Administrateur de TNT, dit que fait son apparition dans le secteur privé une nouvelle génération de dirigeants qui se rendent compte que leur compagnie ne peut pas réussir dans des sociétés défailtantes. Ils prennent de plus en plus conscience de la responsabilité sociale des entreprises et de la viabilité qui en découle pour elles et ils souhaitent vivement prendre part à l'assistance humanitaire. Il faut donc s'efforcer de faire que ces acteurs du secteur privé aient aisément accès aux instances multilatérales d'assistance humanitaire.

56. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il est très important de préserver en tout temps l'autonomie de l'espace humanitaire et l'intégrité des principes humanitaires. Il faut, dès que possible, que les acteurs du développement interviennent dans les processus humanitaires, mais sans en compromettre les principes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait l'objet, de la part de la communauté des ONG et du Comité international de la Croix rouge (CICR), d'un examen par les pairs dont d'importants enseignements ont été tirés. Les acteurs humanitaires doivent rester en contact avec les populations qu'ils assistent afin de les informer de leurs options et de leur donner la possibilité de faire connaître leurs besoins et leurs préoccupations.

57. **M<sup>me</sup> Amos** (Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence), animatrice du débat, dit qu'il faut aborder progressivement les défis complexes à relever. Il y a eu un certain nombre d'évaluations de la réponse humanitaire à Haïti, et il faut en tirer les leçons pour s'en inspirer dans les crises humanitaires à venir. La situation qui règne actuellement dans ce pays est un bon exemple des défis complexes qui se présentent quand on passe d'une situation humanitaire à une situation de développement. L'examen, à mi-parcours de 2011, des appels concernant le financement des crises humanitaires et des secours d'urgence fera apparaître une baisse des appels pour Haïti du fait que l'on y passe d'une crise humanitaire à des actions de développement et de reconstruction. Le Comité permanent interorganisations fait actuellement un travail sur l'obligation de rendre compte, l'évaluation des besoins et les résultats afin d'assurer la congruence des résultats au niveau du pays, en particulier

concernant les comptes à rendre aux populations locales. Les Nations Unies devraient pouvoir faire collectivement rapport sur leurs réalisations humanitaires en tant que système. Il faut une coopération plus étroite avec les institutions régionales, notamment avec les banques régionales. Les institutions multilatérales devraient également tirer le maximum du potentiel d'intervention du secteur privé. Il faudrait demander aux acteurs du secteur privé leur opinion sur la manière de former des partenariats qui réussissent. Il faudrait considérer aussi ce que peuvent présenter comme défis les dispositifs de financement commun au cours des cinq années à venir et s'interroger sur les instruments de financement novateurs qu'on pourrait utiliser pour relever ces défis. L'action humanitaire devrait être plus transparente et faire l'objet de comptes rendus périodiques ainsi que d'une évaluation externe de bonne qualité.

*La séance est levée à 12 h 35.*